AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1487
FR0000071946-FS0582

3 octobre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 octobre 2013, la société Harris Associates L.P.[1] (2N. LaSalle Street, Suite 500, Chicago, IL 60602, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er octobre 2013, le seuil de 5% du capital de la société ALTEN et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 1 591 707 actions ALTEN représentant autant de droits de vote, soit 4,86% du capital et 4,12% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ALTEN sur le marché.

[1] Contrôlée par Natixis Global Asset Management, L.P., elle-même contrôlée par Natixis. La société Harris Associates L.P. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 32 753 649 actions représentant 38 609 468 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.